

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 10 septembre 2019

## **L'ÉLECTION GÉNÉRALE PROVINCIALE A LIEU AUJOURD'HUI ET LES CENTRES DE SCRUTIN SONT OUVERTS JUSQU'À 20 H**

Le scrutin a lieu aujourd'hui et tous les centres de scrutin sont ouverts de 8 h à 20 h.

Les Manitobains sont admissibles à voter s'ils ont au moins 18 ans, ont la citoyenneté canadienne et résident au Manitoba depuis au moins six mois le jour du scrutin.

Pour voter, les électeurs doivent présenter une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement ou deux autres documents portant leur nom. La carte d'information de l'électeur peut être utilisée comme l'une des pièces d'identité. Pour connaître la liste complète des pièces d'identité acceptables, visitez le site Web d'Élections Manitoba.

Les électeurs admissibles qui ne sont pas inscrits peuvent malgré tout voter, dans la mesure où ils présentent leur pièce d'identité.

Les électeurs inscrits sur la liste électorale qui n'ont pas de pièce d'identité peuvent demander à un autre électeur de la même circonscription électorale ayant une pièce d'identité de répondre d'eux.

Les centres de scrutin offrent plusieurs options visant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux urnes, y compris des listes des candidats et des bulletins de vote en braille, de même que des loupes. Les électeurs peuvent se faire accompagner par une personne pour les aider à voter, ou un scrutateur peut fournir de l'aide.

On invite les enfants à accompagner leurs parents aux centres de scrutin. Chaque enfant recevra un autocollant « Futur électeur », alors que les électeurs recevront un autocollant « J'ai participé aux élections! ».

Pour plus de renseignements sur les options de vote et pour savoir où voter, les électeurs admissibles devraient vérifier leur carte d'information de l'électeur, communiquer avec leur directeur du scrutin ou consulter le site Web d'Élections Manitoba au [www.electionsmanitoba.ca](http://www.electionsmanitoba.ca).

- 30 -

*Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.*

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :  
Christiana Jones, agente des communications  
Téléphone : 204 945-0511; sans frais : 1 866 628-6837  
Courriel : [CJones@elections.mb.ca](mailto:CJones@elections.mb.ca)

**NOTE À L'INTENTION DES MÉDIAS : Après la fermeture des bureaux de scrutin à 20 h, des résultats non officiels seront publiés au fur et à mesure qu'ils nous parviendront des bureaux des directeurs du scrutin. Consultez le site à l'adresse [www.electionsmanitoba.ca](http://www.electionsmanitoba.ca)**